



Le Petit Rapporteur

E n d i r e c t d u C o n s e i l M u n i c i p a l

Au cours du Conseil Municipal du 04 février dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

1- L'Office du Tourisme était classé 3 étoiles depuis le 12/03/2010 et ce classement est arrivé à échéance le 12/03/2015, un dossier de demande de classement catégorie I suite à l'obtention du label « Qualité Tourisme » est présenté au Préfet.

Le conseil à l'unanimité sollicite ce classement et autorise le dépôt du dossier de candidature en Préfecture.

2 - Vente de l'ancienne école de la Cluse : 2 personnes ont fait une proposition conforme à l'estimation des Domaines. Le conseil à l'unanimité a privilégié l'offre la plus élevée et la vente pour une résidence principale. Il décide de vendre l'ancienne école de la Cluse à Mr Baptiste ROCHEDY.

3- Une modification importante du tracé de canalisation entre Rioupes et la Joue du Loup a impliqué une augmentation du marché de maîtrise d'œuvre d'alimentation eau potable.

Le conseil à l'unanimité approuve l'avenant à ce marché attribué à CLAIE d'un montant de 2.000 € HT.

4- Echanges/cessions/achat de terrains :

Cession à Mr MALVOISIN au Villard de l'Enclus ;

Echange pour régularisation Chemin de Rabou à Mr CELCE Pascal ;

Vente suite accès gare téléphérique de Bure à Mr CELCE André.

Le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer ces transactions.

5- Demande de subvention pour le projet espace muséographique : le conseil à l'unanimité approuve le projet présenté et sollicite les diverses aides financières.

6- La convention ALSH avec la CAF est arrivée à échéance au 31/12/2015. Il convient de la renouveler du 1er/01/2016 au 31/12/2019, le conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention avec la CAF 05.

7- Tarifs 2016/2017 des remontrées mécaniques

Retrait de ce point de l'ordre du jour.

8- DSP Cinémas.

Cette DSP arrivera à échéance à la fin de saison 2015/2016, le Maire propose de lancer une nouvelle procédure.

Le conseil à l'unanimité précise que la procédure simplifiée sur 3 ans est adoptée, autorise le Maire à prendre toute décision pour assurer l'exécution de la présente délibération et précise que si les délais de procédure se prolongent, le contrat actuel pourra être prolongé.

9- Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à des avancements de grade validés par la CAP, 5 postes doivent être créés et les anciens postes supprimés.

Le conseil à l'unanimité valide la mise à jour du tableau des effectifs.

10 - Informations données sur les décisions prises par le Maire au cours du 2ème semestre 2015.

11—Projet d'aménagement entrée de station Joue du Loup et centre de bien-être. Une délibération prise lors du conseil du 17/12/2015 doit être modifiée suite à une omission de n° de parcelles concernant le dossier de demande de défrichement.

Le conseil à l'unanimité décide de modifier la délibération de Déc 2015 et autorise le Maire à déposer le dossier de demande d'autorisation de défrichement.

Si vous souhaitez accéder aux Comptes Rendus complets, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la Commune : www.mairiedevoluy.fr

